

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01522
Numéro SIREN : 913 017 604
Nom ou dénomination : 2K REINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 12348

2K REINVEST SARL

Société à responsabilité limitée

15, rue Tronchon

77 100 Meaux

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

2K REINVEST SARL

Société à responsabilité limitée

15, rue Tronchon

77 100 Meaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par l'associé unique en date du 20/11/2023, concernant l'apport en nature d'actions de préférence de catégorie C de la société Pr0ph3cy, auxquelles sont attachées, conformément aux termes et conditions du Contrat de Cession, un complément de prix, devant être effectué par Monsieur Xavier de Korsak dans le cadre de l'augmentation de capital de la société 2K REINVEST SARL, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce.

Les titres apportés ont été arrêtés dans les projets de contrats d'apports qui seront signés le 29/11/2023.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

BROSSOLETTE

Cabinet de Commissariat aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de Paris
22 bis rue Laffitte 75 009 Paris
SIRET : 528 586 498 00065

Ma mission prenant fin avec le dépôt de notre rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTIONS DES APPORTS**
- 2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**
- 3. CONCLUSION**

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTIONS DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération d'apport s'inscrit dans la cadre du projet d'acquisition des titres de la société Pr0ph3cy par de nouveaux acquéreurs.

Monsieur Xavier de Korsak, l'un des associés de Pr0ph3cy, souhaite profiter de l'opération pour apporter à 2K REINVEST, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 15, rue Tronchon – 77100 Meaux, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro RCS 913 017 604, sa holding patrimoniale, dont il est l'associé unique, 864.113 actions de préférence C de Pr0ph3cy.

1.2 Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence (liens entre les sociétés)

1.2.1 Personnes physiques apporteurs

La société 2K REINVEST va procéder à une augmentation de capital par l'apport de titres de la société Pr0ph3cy actuellement détenus par Monsieur Xavier de Korsak, demeurant au 15 rue Tronchon, 77100 Meaux.

1.2.2 Société bénéficiaire 2K REINVEST

La société 2K REINVEST est une société à responsabilité limitée, dont le siège social est 15 rue Tronchon à Meaux (77 100), immatriculée au Registre du commerce et de sociétés de Meaux sous le numéro 913 017 604, et qui a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts, sous toutes formes et par tous moyens, notamment par voie de création, de souscription, d'acquisition ou d'apport, dans toutes sociétés, entités juridiques ou entreprises, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; la gestion, l'administration, le financement, notamment par voie d'emprunt, prêt, avance, octroi de garanties ou sûretés, et la disposition, sous toutes formes et par tous moyens, notamment par voie de cession ou d'apport, de ces participations et intérêts ; l'organisation, l'animation et la direction de ces sociétés, entités juridiques et entreprises ;
- toutes prestations de service, de conseil et d'assistance au profit de toutes sociétés, entités juridiques et entreprises, notamment en matière de stratégie, développement, organisation, management, commercial, marketing, informatique, administration, finance ou autre, ainsi que l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers ou commerciaux ;
- l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement, la prise à bail et l'alinéation, sous toutes formes et par tous moyens, de tous biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément desdits biens et droits immobiliers, et ce au moyen de ses capitaux propres ou d'emprunt ainsi que de l'octroi de garanties ou sûretés ;

et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

1.2.2.1 Société Pr0ph3cy dont les titres sont apportés

La société Pr0ph3cy est une société par actions simplifiée française, dont le siège social est 15 boulevard des Chênes à Guyancourt (78 280), immatriculée au Registre du commerce et de sociétés de Versailles sous le numéro 901 790 170, et qui a pour objet :

- l'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participation, par voie de prise en location de biens ;

BROSSETTE

Cabinet de Commissariat aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de Paris
22 bis rue Laffitte 75 009 Paris
SIRET : 528 586 498 00065

- l'acquisition, la location, la construction, la révocation et la vente de tous biens immobiliers ;
- toutes prestations de service et de conseil notamment en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales directes et indirectes de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

Son capital est composé de

- 25.961.467 actions ordinaires
- 3.000.000 actions de préférence A (ADP A)
- 204.429 actions de préférence B (ADP B)
- 2.579.924 actions de préférence C (ADP C)
- 8.998.925 actions de préférence I (ADP I).

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'augmentation de capital de la société 2K REINVEST.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B TER du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus value dégagée à la suite de l'échange de ses titres respectifs de la société Pr0ph3cy contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la société 2K REINVEST.

1.3.2 Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Xavier de Korsak, 2.049.998 parts sociales nouvelles émises au prix unitaire de 1 euro.

1.3.3 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

La valorisation a été appréciée sur la base d'une approche multicritère conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activités de l'entreprise.

Ainsi, les biens apportés par Monsieur Xavier de Korsak sont évalués à la somme d'environ 2.049.998 euros pour les 864.113 actions de la société Pr0ph3cy.

1.4.2 Description de l'apport

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Les actions de préférence C de la société Pr0ph3cy, dont l'apport est envisagé à titre d'augmentation de capital de la société 2K REINVEST ont été évalués à leur valeur réelle estimée à environ 2,37 € par actions.

Ainsi 864.113 actions de la société Pr0ph3cy seront apportées par Monsieur Xavier de Korsak pour 2.049.998 €.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de 2K REINVEST SARL sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Xavier de Korsak.

Dans le cadre de ma mission, j'ai notamment procédé aux travaux suivants :

- Examen des statuts
- Entretien avec les dirigeants afin de comprendre les modalités de l'opération envisagée, ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elle se situe
- Documentation juridique et financière relative à l'existence et à la propriété des titres apportés
- Communication des comptes de la société Pr0ph3cy au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2022
- Examen des travaux de présentation et d'évaluation de la société Pr0ph3cy
- Obtention de l'assurance de l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports, notamment en obtenant une lettre d'affirmation de la part du Dirigeant de la société Pr0ph3cy
- Appréciation de la pertinence du montant de l'évaluation retenue.

2.2 - Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de Pr0ph3cy en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 – Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Xavier de Korsak des actions de Pr0ph3cy objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 2,12 % du capital de Pr0ph3cy.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activités de l'entreprise.

2.4.3. Valorisation de Pr0ph3cy

La méthode d'évaluation retenue est basée sur la valorisation de la société Pr0ph3cy retenue dans l'accord de cession (SPA) conclu le 4 août 2023.

La valeur spécifique des actions de préférence de catégorie C est fonction du waterfall des différentes catégories de valeurs mobilières.

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activités de l'entreprise.

Pour ma part, je me suis assuré que les éléments retenus par cette évaluation étaient cohérents avec les comptes annuels arrêtée au 31 décembre 2022.

La valorisation ressortant de cette approche conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

2.4.4. Synthèse des valorisations

Sur la base de ces différentes approches et au terme de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de venir remettre en cause la valeur de l'apport dans le cadre de la présente opération envisagée en regard de notre objectif visant à nous assurer de sa non-surévaluation.

3 – CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 2.049.998 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital du Bénéficiaire augmentée, le cas échéant, de la prime d'apport et/ou soulte.

Paris, le 21/11/2023

Le Commissaire aux Apports

DocuSigned by:
Kévin Brossolette
753239892B9C4DB...

Kévin BROSSOLETTE